

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt cinq
Présents	10	Le 20 Mai à 18h30
Votants	10	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
absents	05	Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2025
Procurations	00	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève.
		ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		PROCURATIONS:
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : SIVOS Pays de Hautefort – Modification des statuts pour transfert de siège social

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; en particulier son article L. 5211-20

Vu les statuts arrêtés par le Préfet lors de la création du SIVOS du Pays de Hautefort en date du 10/01/2022,

VU la délibération 2025-009 du Comité syndical en date du 01/04/2025 approuvant la modification des statuts du SIVOS du Pays de Hautefort sur le point suivant : - Adresse du siège social

Les statuts du SIVOS du Pays de Hautefort ont été validés par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2022.

Depuis lors, des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 1^{er} avril 2025, le Comité syndical a approuvé la modification suivante :

Article 2 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat se situe à SIVOS DU PAYS DE HAUTEFORT

1, Esplanade des Ecoles 24390 HAUTEFORT

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire. En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le transfert du siège social à compter du 1^{er} juillet 2025 et la notification des statuts qui s'y rapporte,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250520-2025-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

HAUTEFORT le 21/05/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS